

Conseil de l'École doctorale du 12 mars 2018

Présents : Magali Bessone, Bertrand Binoche, Jean-Baptiste Brenet, Philippe Büttgen, Marie-Dominique Couzinet, Lucas Delattre, Sophie Galabru, Chantal Jaquet, Ramine Kamrane, Max Kistler, Aurore Koechlin, Sandra Laugier, Ludmilla Lorrain, Pierre-Marie Morel, David Waszek (15)

Excusés : Thierry Pillon (procuration à Pierre-Marie Morel), Emmanuel Renault (procuration à Pierre-Marie Morel) (2), Anne Monjaret

Absents: Michel de Fornel, Hugues Jallon, Charlotte von Essen (4)

La réunion commence à 15 heures 07

Ordre du jour

- PV du précédent conseil (le texte est joint)
- Informations diverses
- Organisation des soutenances de thèse : jurys, frais et prises en charge
- Appels à Projets 2019 - 1
- charte des thèses et convention de formation
- Accords et projets internationaux
- Budget 2018
- Question diverses

Point 1 de l'ordre du jour (vote du PV du précédent conseil)

Le PV de la précédente réunion est examiné par le conseil ; il est adopté à l'unanimité des votants, sauf Mmes Jaquet, Galabru et Koechlin qui, absentes lors du dernier conseil, ne prennent pas part au vote.

Point 2 de l'ordre du jour (informations diverses)

Pierre-Marie Morel informe le conseil que, le 19 mai 2018, une réunion ayant pour objet le prochain déménagement du bureau de l'école doctorale vers la rue du Four aura lieu en présence du Chargé de mission aux locaux. Il note que l'école aura besoin d'au moins 30m² de surface.

Il porte à la connaissance du conseil que Pierre Dernoncourt, n'ayant pas été libéré par le rectorat dont il dépend et qui, pour cette raison, a dû renoncer à son contrat doctoral, fait part au conseil de la demande par l'intéressé d'un transfert du contrat à l'année prochaine. Le conseil confirme que le report est impossible. Une nouvelle candidature en 2018-2019 serait envisageable si les conditions administratives sont réunies.

L'arrêté du 26 mai 2016 prescrivant la présence de deux représentants du personnel administratif au sein du conseil de l'école doctorale, le directeur de l'école annonce, l'entrée de Mme Yumiko Ohyama au conseil, qui en est statutairement membre.

Point 3 de l'ordre du jour (organisation des soutenances)

Denis Kambouchner, Professeur délégué aux thèses, est invité à la réunion pour y discuter des frais de jury, particulièrement lourds dans le cas des thèses en cotutelle. Il souligne le déficit chronique du service des thèses, les voyages intercontinentaux constituant une charge particulièrement lourde. Il ajoute que des négociations concernant la répartition des frais de soutenance doivent avoir lieu entre le service des thèses, l'école doctorale et le centre de recherche auquel le doctorant est affilié.

Pierre-Marie Morel note que ces négociations doivent être menées par le directeur de thèse. Il ajoute qu'il revient également au directeur, et en aucun cas au doctorant, de s'occuper de la constitution du jury et de la transmission du formulaire de proposition de jury à l'école doctorale. Il informe le conseil que Pierre Bonin, vice-président à la recherche, a préparé un projet de règlement pour rendre plus claire la gestion des soutenances.

Max Kistler remarque que l'IHPST a réduit le nombre des prises en charge des membres étrangers afin de procéder à des économies.

Sandra Laugier demande si le service des thèses de sciences humaines est particulièrement sous-doté. Denis Kambouchner répond que cela ne semble pas évident.

Pierre-Marie Morel préconise une officialisation de la pratique habituelle de l'ED : l'école doctorale continuera, à titre exceptionnel, à financer le troisième voyage notamment en puisant dans le budget initialement prévu pour les missions complémentaires des doctorants contractuels, qui bénéficient tous désormais de missions d'enseignement.

Point 4 de l'ordre du jour (examen des projets candidats à la subvention)

- 5èmes Journées d'Études sur l'Épistémologie Historique. Épistémologie historique et sciences du vivant. Problèmes, modèles et traditions en comparaison. 23-24-25 mai 2019

- Lecture de *L'Étoile de la Rédemption* de Franz Rosenzweig. Projet de séminaire de lecture pour l'année 2018-2019

Les deux projets sont examinés par le conseil, qui est unanimement favorable dans les deux cas et leur attribue respectivement, 2000 et 600 euros.

Il est convenu d'ouvrir à nouveau l'appel à projets pour le 1^{er} semestre 2019. Les dossiers seront examinés lors du conseil de juin 2018.

Point 5 de l'ordre du jour (charte des thèses et convention de formation)

Le conseil décide d'intégrer aux dossiers d'inscription la convention de formation doctorale qui sera signée par le doctorant et son directeur, avant d'être transmise au bureau de l'école doctorale.

Point 6 de l'ordre du jour (Accords et projets internationaux)

Marie-Dominique Couzinet annonce au conseil que les accords internationaux, notamment avec l'Italie, commencent à fonctionner et qu'elle a déjà reçu une demande d'inscription provenant de l'Italie.

Point 7 de l'ordre du jour (budget)

Le tableau des dépenses déjà transmis aux membres du conseil est mis à l'examen. La constance de la ventilation du budget d'une année à l'autre est soulignée par le directeur.

Point 7 de l'ordre du jour (budget)

Le problème du paiement des enseignants qui participent aux séances de formation des doctorants est évoqué, l'école doctorale n'ayant pas accès au logiciel Agass qui permet la gestion des paiements. Philippe Büttgen, directeur de l'UFR de philosophie, propose une solution qui consiste à payer les intervenants par l'UFR, qui a accès à Agass, avec remboursement par l'école doctorale par virement interne. Le conseil adopte cette solution.

Questions diverses

Magali Bessone demande une précision sur le nombre de candidats aux contrats doctoraux qui peuvent être présentés par un même directeur de thèse. Le directeur de l'ED précise que ce nombre a été fixé à un candidat par directeur (hors contrats spécifiques ENS).

Sandra Laugier annonce au conseil qu'elle cède son siège à M. Emmanuel Picavet qui dirigera et représentera désormais PHICO au conseil de l'école doctorale. Le conseil remercie Sandra Laugier pour sa contribution à ses travaux.

La séance est levée à 16h45